



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
 Séance du 19 octobre 2017

**N°2017/059 : COMPTE RENDU D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE
DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 octobre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 octobre 2017

Etaient présents : 17

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danièle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Annick PANE, Manuel MEZE, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Azdine RAMDAN, Françoise VASSELON, Ange AMBROSIO, Fathia BEN MABROUK, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Isabelle GUILA-CORNIL

Pouvoirs : 7

Monsieur Christophe BLONDEL-DEBLANGY à Monsieur Jean-Michel MORER, Madame Roselyne WALGER à Madame Annick PANE, Madame Denise GONON à Monsieur Manuel MEZE, Monsieur Emmanuel FONKING à Madame Danielle BOURGUIGNON, Madame Clémence LAUMONIER à Monsieur Eric KRAEMER, Monsieur Serge MAGLIOZZI à Madame Geneviève CAIN, Madame Isabelle YEROMONAHOS à Monsieur Michel EBERHART

Absents excusés : 3

Mme Elise BEAUFORT-LAMBERT, Monsieur Camille FASSI, Monsieur Patrick AUGÉY

Monsieur Michel EBERHART a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la Loi du 13 mai 1991 relative à l'institution d'une Dotation de Solidarité Urbaine et d'un Fonds de Solidarité entre les communes d'Ile-de-France,

VU l'article L 2351-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
 077-217704758-20171023-2017-059DEL-DE
 Date de télétransmission : 23/10/2017
 Date de réception préfecture : 23/10/2017

VU la notification de la Préfecture de Seine-et-Marne en date du 8 juin 2016 pour un montant de 357 603 €,

CONSIDERANT qu'un rapport sur l'utilisation des dotations de solidarité doit être présenté chaque année au conseil municipal,

VU l'avis de la commission Administration générale/Finances en date du 10 octobre 2017,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

APPROUVE le rapport annexé à la présente délibération, présentant l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France versé à la commune en 2016.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

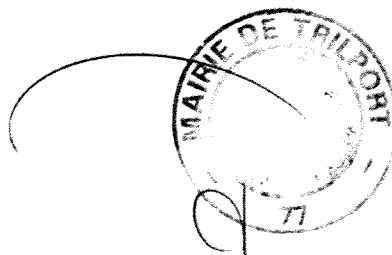
Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER



RAPPORT D'UTILISATION DU FSRIF POUR 2016

La ville de Trilport a perçu en 2016, au titre du Fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France, une dotation totale de 357 603 €. Celle-ci a permis de financer la mise en œuvre de nombreuses réalisations.

Bien que cette recette soit intégrée sans destination préalable aux ressources du chapitre 73 (impôts et taxes), il est possible de dégager plusieurs actions rendues possibles par ce fonds.

- Equipements sportifs : agrandissement du terrain de pétanque, aménagement du cercle nautique, pare-ballons à hauteur de 39 562 €
- Bâtiments scolaires : aménagement des restaurants scolaires, création d'un local à usage des activités périscolaires, mare pédagogique, abri à vélos, mise aux normes des sanitaires à hauteur de 105 668 €
- Petite enfance : création d'un LAEP (Lieu d'accueil Enfant-Parent) aménagement des locaux et acquisition de matériel à hauteur de 73 811 €
- Equipements des services : acquisition de véhicule, tondeuse, arrosage automatique à hauteur de 56 313 €
- Aménagement de sécurité de voirie : sécurisation rue de Germigny, aménagement rue d'Ormagne, passages PMR à hauteur de 100 680 €
- Equipements scolaires : tableaux numériques, ordinateurs, câblage à hauteur de 64 724 €
- Amélioration du cadre de vie : jeux d'enfants, bancs, poubelles à hauteur de 34 659 €
- Aide à la mobilité des jeunes : participation à la carte Imagine « R » à hauteur de 13 250 €
- Intervenants extérieurs dans le cadre des TAP (Céramiste, danse, slam, percussions, théâtre, radio, conte, concert) à hauteur de 11 818 €
- Mise en place de l'action sociale pour le personnel : Adhésion au CNAS à hauteur de 13 654 €

Cette liste ne retrace qu'une partie des actions entreprises par la ville pour l'amélioration des conditions du cadre de vie des Trilportais.

Il est à noter que ces montants ne prennent pas en compte les charges de personnel liées au coût de l'intervention des services municipaux (notamment en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse), ni les subventions versées aux associations au titre des différentes actions concernées.